



Cautionnaire pour le loyer mon pere

Par **olak**, le **27/01/2014** à **14:10**

bonjour

je suis cautionnaire pour le loyer de mon père il a des ressources (1200euros de retraite)il ne paye plus ses loyers depuis le mois d'aoute 2013 je viens de recevoir un courrier (le 21-1-2014)de la régie que m'avertie que le dossier par dans les mains d'un huissier

je les est appeler il m'ont dit qu'il ne voulais pas m'inquiéter mais que maintenant il fallait trouver une solution .mon père qui est remarier a ce jour ne veut rein entendre il a décider de ne plus payer est il veut déménager

quel sont les solutions pour sortir de se problème ?

l'huissier peut-il lui demander de payer ?

le saisir sur sa retraite ?

quand ont ma demander de signiez la caution il avait déjà emménager!! c'est légal ?

en espèrent une réponse de votre part

merci

Par **Lag0**, le **27/01/2014** à **15:35**

Bonjour,

Difficile de vous répondre car vous ne posez pas vraiment de question.

Si le bailleur vous actionne à titre de caution, vous n'aurez d'autre possibilité que de payer les dettes de votre père.

Libre à vous, ensuite, de lui en demander remboursement, y compris devant la justice le cas échéant.

Par **aguesseau**, le **27/01/2014** à **20:25**

bsr,

le principe du cautionnement, c'est que la personne caution paie si la personne cautionnée ne paie pas.

donc si vous ne voulez pas payer, il vous appartient de convaincre votre père de payer.

si vous payez à la place de votre père, vous pourrez vous retourner contre votre père pour vous faire rembourser, dites le lui cela l'amènera peut être à changer d'avis.

cdt